

# La g@zette

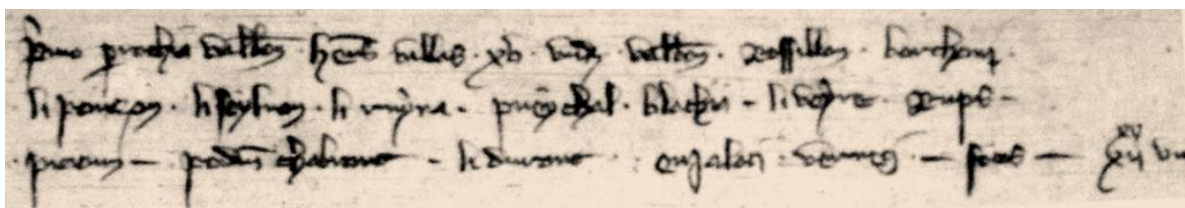
## *du Valbonnais*

N° 124 – Avril 2018

1339 : « XV villas » dans la paroisse de « Valbon »



Carte de Cassini (XVIII<sup>e</sup> siècle)



L'art de la paléographie est difficile (extrait de l'enquête delphinale de 1339)

Le temps s'écoule inéluctablement du passé vers le futur. Le seul recours contre le temps est de le prendre à rebours, privilège d'un petit historien local qui a voulu retrouver certains toponymes de notre vallée. Au cours des siècles, la dénomination des lieux habités a évolué. Et les deux livres de Charles Freynet, parus en 1939, sont les ouvrages de référence pour en attester tout au long de l'histoire du mandement de Valbonnais.

Dans « Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais », page 45, Charles Freynet recense les quartiers et les hameaux de Valbonnais, lors de la révision des feux en 1723 : les 10 quartiers sont ceux *du Ratier, du Château, des Palets, de Bermond, du Marché, du Centre, de la Chièse, du Sozey, de Nicolos (haut), de Nicolos (bas)*. Les 11 hameaux sont ceux de *Roussillon, de Borchény, du Pont du Prêtre, du Moulina, de Péchal, de Leygas, des Moulins de la Roche, de la Roche, de Chabrand, des Engelas, des Verneys*.

Dans « Les Alleman de Valbonnais », page 125, Charles Freynet énumère les hameaux *des Palets, des Nicolos, de Roussillon, de Borchany, des Sauvons, de Pipousan, de la Ruine, du Marché, de la Chièse, de Via Crose, de Rupis, de Pirouse, de Puy-Chabrand, des Durands, des Enjelas et des Vernets*. Certains de ces lieux-dits sont parfois des quartiers du village de Valbonnais. L'auteur ne précise pas si ces dénominations datent du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle.

En 1339, le Dauphin du Viennois, Humbert II, fait procéder à un inventaire de tous ses biens et cette enquête delphinale décrit ceux du mandement de Valbonnais : on apprend que la « *parrochia vallisbonesii* » comptait 15 « *villas* ». Au XIV<sup>e</sup> siècle, on retrouve ainsi, *verneti villa* et *ruppis villa*. La « villa » était-elle à cette époque, une simple localité, une communauté d'habitants ou une structure territoriale ? Je laisse à chaque médiéviste patenté le soin d'éclairer ma lanterne, au risque d'avoir un prêchi- prêcha pour leur propre paroisse. Pour revenir à la nôtre, j'ai demandé à des paléographes amateurs de me transcrire le fameux document de 1339 (ADI B 3120 folio 153). Après quelques arbitrages que d'aucuns pourront critiquer justement, je vous propose cette transcription incomplète :

*valbon rossillon borchény li ponczon li s... li ruyna pueychal blachia*  
*li veyre rupe p... podium chabrans li durant enjalati verneti*

On constate d'abord que l'énumération des 15 lieux habités de la paroisse « *vallisbonesii* » semble respecter le sens du mouvement de l'ombre du style d'un cadran solaire horizontal, en partant de notre village (en abrégé *Valbon* et non *Valbo* !) jusqu'aux Verneys. Contrairement à l'Oisans et d'autres parties du Département, où il est impossible de donner l'étymologie des toponymes, issus de langues ou idiomes existant avant l'arrivée des Romains, « *tous les autres noms de villages, de hameaux, de rivières, de montagnes dépendant du Valbonnais sont aussi latins ou français* » selon un rapport rédigé en 1810 par Champollion-Figeac et Berriat-St-Prix. Purement latin comme *rupe* (en latin : la roche), sans oublier l'article défini singulier ou pluriel *li* de l'ancien français !

Dans un prochain numéro, nous rechercherons l'étymologie de la dénomination des 15 *villas* de la paroisse de Valbonnais, amenderons notre transcription initiale et localiserons, si possible, toutes les « *villas* » relevées dans l'enquête delphinale de 1339.

qui me vint faire ce message de sa part que je ne conseillois pas à M. Richard de se présenter devant moi, et que s'il étoit assez hardi pour le faire, il pourroit bien s'en repentir plutôt que nous. Lorsqu'il eut appris cette réponse il commença à jurer, s'emportant fort contre moi, et disant tout haut que j'étois un bel homme pour l'empêcher de se promener, et qu'on verroit dans l'occasion qui des deux seroit le plus fort. Il y avoit néanmoins plus de forfanterie que de courage dans son fait, et il parut dans la suite qu'il n'étoit fier que lorsqu'il croyoit avoir la force en main.

Un jour de fête il m'envoya dire qu'il ne croyoit pas que je voulusse l'empêcher d'aller à l'église de Vaubonnez. Je fis réponse que je lui conseillois d'aller entendre la messe autre part, et que je ne souffrirois point qu'un meurtrier qui avoit assassiné lâchement un homme d'honneur dans le château de Vaubonnez, vint se présenter dans l'église même de Vaubonnez, comme pour braver le seigneur qu'il avoit si outrageusement offensé par cette action. Je commandai en même temps à mes gens qui étoient tous de braves soldats de se mettre sur leur bonne mine, et je menai madame de Poligny et ma nièce à l'église, résolu de périr plutôt que d'y laisser entrer cet assassin. Comme j'étois déjà dans l'église, une autre personne me vint dire que M. Richard étoit en chemin et qu'il venoit. Je répondis à cet homme : « Allez lui dire que je l'y attends, et qu'il m'y trouvera. » A l'heure même j'envoyai un homme de cœur et de service que j'avois alors avec moi, et mon valet de chambre, à une petite rue fort étroite par où le sieur Richard devoit

passer, leur donnant ordre de gagner promptement ce passage, et de s'en rendre les maîtres. « Si Richard « se présente, leur dis-je, vous lui direz que c'est « moi qui vous ai donné ce poste à garder, et que « vous ne lui conseillez pas de s'avancer. S'il se retire « à ce compliment, laissez-le aller, et ne courez pas « après; mais s'il fait mine de vouloir passer, ou s'il « s'emporte en injures contre vous, chargez-le vigoureu-  
sement comme vous savez faire, et ne crai-  
gnez rien, car nous vous soutiendrons. »

Nos deux soldats s'en étant allés à leur poste, le sieur Richard en fut averti et n'eut jamais la hardiesse d'y venir, de peur d'avoir la honte de se retirer. Il se contenta, à son ordinaire, de dire beaucoup d'injures contre moi, qui souffrois facilement tout ce que je n'entendois pas. Se voyant ainsi poussé à bout, il étoit au désespoir : et ce qui servit encore à augmenter sa mauvaise humeur, fut que quelques officiers du régiment de Lesdiguières, étant avertis de ce qui se passoit, me vinrent voir pour m'offrir leur service contre ce brutal. C'est pourquoi il fut obligé de se tenir resserré dans sa maison, sans oser paroître.

Un jour qu'ils firent partie tous ensemble d'aller déjeuner à un village éloigné environ d'une lieue de Vaubonnez, quoique je m'y fusse opposé d'abord, craignant quelque fâcheuse rencontre de la part d'un homme désespéré, et ne voulant point m'engager par ma faute dans une méchante affaire qui pût m'attirer un procès, j'y consentis néanmoins pour ne pas choquer tous les autres qui en témoignoiient une grande envie; mais nous nous amusâmes si bien à causer et à nous promener de côté et d'autre, que, lorsque nous

fûmes arrivés à ce village , il étoit plutôt temps de dîner que de déjeuner ; ce qui fit que nous dûmes , M. de Poligny le père et moi , qu'il valoit mieux nous en retourner , et que nous trouverions un meilleur dîner au logis. Nous reprîmes en même temps le chemin de la maison.

Mais le jeune M. de Vaubonnez étant fâché de n'avoir pas déjeuné dit aux officiers , sans nous en rien témoigner , qu'il n'étoit pas raisonnable de s'en retourner ainsi sans boire un coup ; que le déjeuner étoit tout prêt , et que tandis que nous irions toujours un peu devant , ils pourroient goûter de ce qui avoit été apprêté. Ils s'arrêtèrent donc à manger et nous laissèrent aller tout seuls , M. de Poligny et moi , qui pensions qu'ils dussent nous suivre dans l'instant.

Lorsque nous fûmes en vue de la maison du sieur Richard , qui découvroit sur tout le grand chemin , il nous aperçut , et ne voyant , plus d'un quart de lieue au-delà , aucune personne qui nous suivit , il résolut de nous venir attaquer. Il sortit donc de sa maison dans ce dessein avec quatre ou cinq de ses amis , et se plaça dans le grand chemin à un détour par où nous devions passer. Ils étoient tous à pied , mais bien armés de pistolets et d'épées , et il y en avoit même un qui avoit pris une hallebarde. Comme je le vis en cet endroit et en une telle posture , je jugeai bien que comme il falloit passer par là , et que je n'étois pas d'humeur à reculer , il y alloit avoir grand feu. Le bonhomme M. de Poligny , qui étoit dans un âge où il ne demandoit plus que du repos , n'étoit pas content que nos amis nous eussent quittés si mal à propos , et je ne l'étois guères plus que lui ; mais

**Chantelouve :** Marcel Vieux, généalogiste et historien local, a transcrit entre 1990 et 1991 un précieux témoignage de la vie de nos aïeux sur la commune de Chantelouve, relaté par Jean Joubert-Ainarde, maire pendant une vingtaine d'années. Le document original émanait d'Etienne Bos du Périer et a été écrit au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons commencé sa publication dans notre N°106. Voici la suite...

prouver qu'elle eut pris des délibérations générales qui eussent précédées es actes qui pussent indiquer un droit général ext;ext..

En effet la montagne dont-il s'agit est enclavée dans les limites de la commune de Lavaldeus et entourrée d'autres montagnes, ainsi on ne pouvait pas regarder comme un acte de propriété les versées de parcours des bestiaux des autres habitants qui avait pû se mêler par occasion, ce n'était pas là des actes de possessions qui pussent dépouiller des propriétaires qui avaient des titres authentiqués

Quoiqu'il en soit en 1792 les habitants du Moulin Vieux par l'organe du S<sup>r</sup> BOUILLOUX leur syndic et leur fondé de pouvoir, appellerent en cause la commune de Chantelouve, F. RE-Guillet était maire et moi procureur de la commune, nous nous rendimes au Moulin Vieux chez le .....

P.70.

Sieur BOUILLOUX, ce fut-là ou je pris nôte des diverses reconnaissances que j'ai relatées dans cet ouvrage, nos titres de nous étaient obscure a l'expection d'un acte intervenu avec un seigneur et la con<sup>te</sup> de Chantelouve reçu par un No<sup>rs</sup> de residence aux Meyers en Beaumont, lequel acte était en mauvais état les enfants Raymond l'avaient porté a l'ecclle .

Quelques jours après notre entrevue nous descendimes conjointement avec ledit S<sup>r</sup> BOUILLOUX a Grenoble, nous y trouvames les députés de Lavaldeus, après beaucoup de pourparler, nous convimmes de nous en rapporter a l'avis de deux avocats.

Aprés que nous eumes pris beaucoup de peine pour les reunir, ces deux messieurs chercherent inutilement pendant plus de deux heures dans nos paperasses, la justice a tatons, ils nous dirent cependant que nous avions des droits respectifs mais que pour les connaitres positivement il fallait un accès aux lieux, ils nous proposerent de nommer des arbitres a quoi satisfaisant nous nommames M<sup>r</sup> DESMOULIN de la Mure pour Lavaldeus, M<sup>r</sup> CROS du Périer pour nous et le Moulin Vieux ces deux messieurs devaient se transporter sur les lieux contentieux acompagnés savoir du Maire de Lavaldeus, de Monsieur RUELLE qui s'interessait pour le Moulin Vieux dont la cause nous était commune, de BOUILLOUX, le maire de Chantelouve et moi il était facultatif aux arbitres d'appeller tout autre .....

P.71.

personnes pour se procurer des renseignements .

La nomination précitées au lieu dans un tems que les arbitres ne pouvaient accéder sur les lieux il fallut attendre la belle saison laquelle étant arrivée il s'agissait de prendre le jour des arbitres Monsieur DESMOULINS n'était pas souvent libre et lorsqu'il'était Monsieur RUELLE ne l'était pas, cependant un lundy que Monsieur CROS



Un Engelaou, en vert et contre tous, aurait découvert les racines de cette fête celtique autour du Rocher rond en dessus d'Enjalati. En ce haut lieu de Valbonneys (Vallis Bonesii), une fête agricole et pastorale était marquée par des feux de joie en souvenir « des feux païens rituels druidiques que Saint Patrick n'a pas rejetés, mais transformés... ». Jadis à Valbon, on savait s'amuser. A Valbo aussi, à l'instar des « 104 » invités par Valb ! L'an prochain, une autre association devrait mettre à l'honneur Sainte Brigitte, la deuxième patronne de l'Irlande après Saint Patrick. Elle a supplanté Brighid, Brigit, Brigindo en Gaule, la déesse la plus puissante de la mythologie celtique. Pourchassant les serpents et autres lézards verts, sa plante tutélaire était le pissenlit, pour la sève laiteuse de sa tige. Pour expier une relation coupable n'a-t-elle pas provoqué le jaillissement de la Boyne ?